



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CORMERAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de Juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Joël PASQUET, Maire.

**Date de Convocation** : 09/07/2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 13

**Présents** : Joël PASQUET (Maire) Eric MARTINET (Maire-adjoint), Evelyne TROISPOUX (Maire-adjoint), Jean-Michel BLAITEAU (Maire-adjoint), Marie-Line BLANCHET, Bertrand BRIOT, Jérôme CLIMENT, Cédric IWANCZUK, Jean-Louis MARTINEZ, Pascale PASQUET, Daniel RENVOIZE.

**Absents excusés** : Evelyne BASTIDE qui donne procuration à Jean-Michel BLAITEAU  
Isabelle CHAMPION-POIRETTE  
Patricia LEHOUX qui donne procuration à Pascale PASQUET  
Jennifer REVELUT

**Absents** : Eliane HENRIOT  
Jean-Ephrem MILLIASSEAU

**Délibération n° 2025/ 024**

**Objet : Décision modificative 2025 N° 2**

**Sachant** que des lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

Il est proposé au Conseil Municipal,

**D'apporter** au Budget Primitif 2025 les modifications ci-après :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant	Montant après modif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
011	6042	Achats de prestations de services	- 360,00 €	64 640,00 €
68	6817	Dotations aux amortissement, aux dépréciations et aux provisions	+ 360,00 €	360,00€
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses d'investissement</b>				
<b>Recettes d'investissement</b>				

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**Décide à l'unanimité**

**D'apporter** au Budget Primitif 2025 les modifications ci-dessus :

**et rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire.

A Cormeray le 17 Juillet 2025

Le Maire  
 Joël PASQUET

